

Démission pour motif légitime

Par Aliosha31, le 27/05/2009 à 07:42

Objet : Démission pour motif légitime

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des confirmations au sujet d'une éventuelle démission pour motif légitime. Voici les faits concrets :

Je suis actuellement cadre en CDI sur Toulouse et souhaite rejoindre mon amie qui est en CDI sur la région de Montpellier. Je souhaite démissionner dans mon poste en invoquant le motif légitime (conclusion future d'un PACS) et ainsi bénéficier de l'allocation chomage via le Pole Emploi.

Cette démarche est elle viable et régulière ? Quelles seraient chronologiquement les étapes à suivre pour bénéficier des allocations chomage ?

Merci pour vos réponses précises